

**23.3031****Motion Müller Damian.****Intervention in Brüssel, damit Italien
endlich das Dublin-Abkommen einhält****Motion Müller Damian.****Intervention à Bruxelles
pour que l'Italie respecte enfin
l'accord de Dublin**

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 05.06.23

Präsidentin (Häberli-Koller Brigitte, Präsidentin): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Müller Damian (RL, LU): Ich kann Ihnen versprechen, dass ich Sie heute Abend das letzte Mal belasten werde. Nichtsdestotrotz handelt es sich aus meiner Sicht, aus Sicht der Standesvertreter, um die wichtigste Motion. Ich danke dem Bundesrat für seine Antwort und die mitgeteilten Informationen. Ich bin zufrieden damit, dass der Bundesrat mein Anliegen im Grundsatz teilt. Ich bin aber nicht zufrieden damit, dass der Bundesrat die Ablehnung meiner Motion empfiehlt.

Denn trotz Ihrer Reise vom 31. Mai nach Rom, Frau Bundesrätin, war keine Verbesserung zu verzeichnen. Frau Bundesrätin, Sie sprechen von einem Zeithorizont bis zum Frühjahr 2024. Das sind mehr als sechs Monate. Bis dahin werden viele Dublin-Fälle, für die Italien zuständig ist, an die Schweiz übergeben worden sein. Das ist aus meiner Sicht nicht akzeptabel. So haben Sie, Frau Bundesrätin, laut Presseberichten anlässlich Ihrer Reise nach Rom Verständnis für die Lage in Italien und für die Schwierigkeiten dort gezeigt, alle angekommenen Migranten unterzubringen. Wir beide haben sicher auch Verständnis für die Kantone, welche Schwierigkeiten haben werden, Unterbringungsmöglichkeiten für Asylsuchende zu finden, weil Italien sie nicht zurücknimmt. Bitte, Frau Bundesrätin, geben Sie uns aus Respekt für die Kantone, die enorme Anstrengungen unternehmen, um das SEM zu unterstützen, ein genaues Datum, ab wann die italienischen Behörden das Dublin-Abkommen wieder einhalten werden. Bitte geben Sie sich auch aus Respekt vor der Arbeit der kantonalen Behörden nicht mit einem vagen Versprechen zufrieden, das bereits Anfang des Jahres gemacht wurde.

Ich möchte noch auf ein Schweigen hinweisen, das mich zutiefst enttäuscht hat, das aber aufschlussreich ist. Es betrifft nämlich die Arbeit der Kantone. So erwähnt der Bundesrat in seiner Antwort nicht ein einziges Mal die Folgen, die die Blockade der Dublin-Fälle durch Italien für die Kantone hat. Dies ist bezeichnend für die Missachtung gegenüber den kantonalen Behörden, die eine fantastische Arbeit leisten, dies ohne jegliche Anerkennung durch das EJPD oder das SEM.

Frau Bundesrätin, man müsste hier wirklich auch klar deklarieren: Wenn Italien jetzt nicht vorwärtsmacht, dann muss die Schweiz die Unterbringungsprobleme lösen, und am Schluss sind es die Kantone, die das machen müssen. Ich muss Ihnen sagen: Wenn wir hier keine Lösung finden, dann wird es eben auch in den Gemeinden und in den Kantonen schwierig. Ich denke aber, dass der Druck jetzt fortgesetzt werden muss und dass das Parlament über den Bundesrat den Druck auf Italien aufrechterhalten muss. Meiner Meinung nach ist es wichtig, dass Italien eben auch spürt, dass das nicht nur eine Forderung der Schweizer Exekutive, sondern eben auch eine der Legislative ist.

Frau Bundesrätin, ich wünsche mir, dass wir Kantonsvertreter hier im Ständerat Ihnen ein starkes Signal geben und Sie gleichzeitig beflügeln, damit Sie das Signal dann an Italien weitersenden können, wonach die Verletzung des Dublin-Abkommens – und ich betone es, es handelt sich eindeutig um eine Verletzung – für uns in der Schweiz nicht akzeptierbar ist.

Aus all diesen Gründen bitte ich Sie, die Motion anzunehmen.



Chiesa Marco (V, TI): È vero che nel dicembre 2022 l'Italia ha comunicato la sospensione dell'Accordo di Dublino. Poi, l'11 aprile del 2023, l'Italia ha decretato lo stato di emergenza su tutto il territorio nazionale a causa dell'elevato numero di migranti giunti tramite la rotta del Mediterraneo centrale.

La situazione è oggettivamente esplosiva, sappiamo che gli sbarchi sulle coste nei primi mesi dell'anno hanno raggiunto numeri che non si sono visti né nel 2014 né nel 2016. Questi sono campanelli d'allarme che oggettivamente non possono rimanere inascoltati, altrimenti ci ritroveremo confrontati con una nuova emergenza migranti, con buona pace dei passatori che continuano imperterriti nei loro affari e con la tratta di esseri umani. In Svizzera attualmente ci sono 307 persone in attesa di essere trasferite in Italia. Sono forse numeri bassi, ma in questo momento non sono i numeri che fanno paura e ci devono preoccupare, sono invece le prospettive. Per questo motivo anch'io non tratto un'interpellanza a questo proposito.

Secondo le dichiarazioni del Governo italiano, lo stato d'emergenza avrebbe dovuto durare in principio sei mesi, permettendo in tal modo di adottare e finanziare delle misure speciali per gestire la migrazione, ad esempio l'ampliamento delle strutture destinate al rimpatrio delle persone che non hanno diritto ad uno statuto di protezione in Italia o velocizzare le procedure di accoglienza e alloggio.

Ma chi ci crede? Io francamente no. Infatti, puntuali sono arrivate le conferme: l'Italia non rispetta gli accordi dell'AIA e di Dublino.

Si aspettano delle riforme a livello europeo per un sistema che non funziona, con buona pace di chi, come me, era scettico fin dall'inizio sull'efficacia della protezione delle frontiere esterne dell'Unione europea e sulla buona idea, lo dico con eufemismo, di togliere le frontiere interne.

Soprassiede sulla questione dei costi che evidentemente sono lievitati in barba anche qui a tutte le promesse da marinaio delle élites politiche.

Ora sappiamo che le frontiere esterne sono permeabili. Sempre più paesi reclamano controlli alla frontiera. I costi per la Svizzera sono esplosi da pochi milioni a decine e decine di milioni di franchi.

E nei prossimi anni questa tendenza si accentuerà senza che oggettivamente frenare il flusso migratori o risolvere la situazione. Intanto, in Germania si riaccende il dibattito sulla

AB 2023 S 464 / BO 2023 E 464

politica di accoglienza del paese – dibattito polemico, fra l'altro, proprio innescato dal partito che l'aveva inventata e più sostenuta, ricorderete tutti la politica del benvenuto. Anche nei paesi nordici ci si sta rendendo conto che la scelleratezza del lassismo in ambito migratorio porta semplicemente alla catastrofe

E mentre nel nostro paese si discute e ci si interroga su casi specifici come lo sfratto di svizzeri per ospitare i rifugiati, due cantoni hanno già dichiarato lo stato di emergenza e preparano container per accogliere migranti a un prezzo di 130 milioni di franchi. Fa male leggere sempre più spesso di come questi migranti – sono casi verificatosi a Chiasso – si rendono protagonisti di vandalismi, furti e scorribande sul territorio che li accoglie o sui territori limitrofi. Io penso che un vero rifugiato debba essere riconoscibile al paese che lo ospita. Ma qui evidentemente non stiamo parlando di persone che fuggono per questioni umanitarie ma di migranti illegali con zero rispetto per la Svizzera. Sono dell'avviso che fino a quando la concretezza e il coraggio di chiamare i problemi per nome non avranno il sopravvento sul moralismo, be' il problema non verrà risolto. È un tema legato alla nostra sicurezza e al nostro benessere, è un tema principale per me, sia come ticinese sia come svizzero.

Non voglio né per il mio cantone né per il nostro paese la creazione di ghetti, lo sviluppo di periferie inaccessibili alle forze dell'ordine, e l'aumento della criminalità importata, con sempre più costi per la società svizzera. Guardate che questa è proprio la realtà dei paesi a noi confinanti.

Per questo motivo sosterrò la mozione Müller Damian e vi invito ad affrontare questi temi in maniera propositiva e non reattiva. Quando sarà troppo tardi ce ne accorgeremo tutti, ma allora non potremo semplicemente piangere sul latte versato.

Stöckli Hans (S, BE): Ich danke Herrn Ständerat Müller dafür, dass er diese Motion eingereicht und die Problematik dargelegt hat. Ich bin aber auch dankbar dafür, dass der Bundesrat das Anliegen des Motionärs teilt. Sie, Herr Müller, sagen ja mit der Motion, der Bundesrat solle uns informieren; ob es einer Motion bedarf, um Informationen zu erhalten, sei hier dahingestellt.

Dann möchten Sie, dass der Bundesrat Partner sucht, die gemeinsam in Brüssel vorstellig werden, um die Problematik darzulegen, wonach sich Italien an seine Verpflichtungen zu halten habe. Wenn ich die Stellungnahme des Bundesrates lese, dann ist das vollgepflropft mit Aktivitäten, die im Verlaufe der letzten Monate, Wochen, Tage stattgefunden haben, die ja genau das, Herr Müller, was Sie in Ihrer Motion verlangen, auch entsprechend fordern.



Dann schreiben Sie, dass die Schweiz formell beim Rat für Justiz und Inneres der EU intervenieren solle, damit die entsprechende Diskussion geführt wird. Auch das, lieber Herr Müller, wurde vom Bundesrat gemacht. Die formellen Anträge des Bundesrates wurden dort auch mit Unterstützung des Eidgenössischen Departementes für auswärtige Angelegenheiten eingereicht.

Schliesslich noch ein weiterer Punkt, den Sie mir erklären müssen: Sie sagen, dass eben die Schweiz die Europäische Kommission auffordern sollte, alle notwendigen Massnahmen zu ergreifen, damit sich Italien rechtmässig verhalten würde. Auch der Bundesrat hat das gemacht, auch die Kommission hat das gemacht, und es wurden sogar formelle Anträge gestellt.

Jetzt ist das grosse Geheimnis: Was erwarten Sie noch, Herr Müller? Könnten Sie uns das vielleicht schildern? Sollte man die Grenzen schliessen? Sollte man Drohungen aussprechen? Sollte man Bussen verhängen? Das Problem ist doch: Je höher das aufgehängt wird, desto schwieriger wird es dann in der Umsetzung sein, die Rechtmässigkeit wiederherzustellen, deren Fehlen von Ihnen völlig zu Recht moniert wird.

Unser Problem ist, dass diese Motion die Situation keinen Deut verbessert. Denn das, was Sie vom Bundesrat wollen, hat der Bundesrat schon getan. Wir haben die übliche Praxis, dass Motionen in solchen Fällen nicht für erheblich erklärt werden, wenn dies keinen zusätzlichen Nutzen bringt.

Dementsprechend werde ich dieser Motion nicht zustimmen.

Sommaruga Carlo (S, GE): Il est vrai que le problème évoqué par notre collègue Müller Damian est réel. Effectivement, ce que fait l'Italie aujourd'hui constitue une violation de l'accord de Dublin. C'est donc un problème non seulement pour la Suisse, mais également pour tous les autres pays.

Il faut alors se demander s'il y a une réaction face à cette situation. Cela a déjà été dit dans l'avis du Conseil fédéral à la motion et dans l'intervention de notre collègue Stöckli qu'il y a une réponse donnée par la Suisse, mais la Suisse n'est pas seule à réagir.

J'ai sous les yeux un article du journal "Le Point", qui date de quelques jours après le dépôt de cette motion le 27 février, à savoir un article du 9 mars qui montre clairement qu'il y a eu en fait une réaction de l'Allemagne, qui s'est aussi empressée de demander à l'Italie de modifier son comportement et de respecter à nouveau l'accord de Dublin. Cet article évoque aussi le fait que la France a agi auprès de l'Italie: il y a eu diverses démarches ministérielles qui ont été entreprises pour que l'Italie change de position et revienne à de meilleurs sentiments dans le cadre de l'application de l'accord de Dublin.

Ce qui est intéressant, c'est que la concertation entre les pays a aussi lieu. Ainsi, l'Allemagne, la France, la Suisse, les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark et l'Autriche ont fait une démarche commune pour qu'il y ait de nouveau la possibilité de rétablir l'application correcte de l'accord de Dublin. Donc la Suisse fait ces démarches et le fait avec d'autres.

C'est vrai que, à ce jour, on n'a pas eu de succès. Mais ce n'est pas avec les propositions que vous faites concrètement, qui ont déjà été mises en oeuvre, que l'on va changer la réalité.

En fait, une situation comme celle-là nous incite à nous poser la question de savoir qui détient le pouvoir. C'est la Commission européenne. Avec quoi? Avec peut-être des moyens d'exercer une pression financière. C'est peut-être seulement par ce biais qu'on pourrait obtenir de l'Italie un changement, comme la Commission le fait dans d'autres domaines, par exemple à l'égard de la Pologne ou de la Hongrie. Mais nous n'en sommes pas encore à ce niveau. Donc, même si cela concerne d'autres instruments que l'Etat de droit – mais cela concerne le respect de la réglementation Dublin –, on voit bien où se trouve le pouvoir et comment agir.

Donc, je considère que, dans les faits, la démarche la plus intelligente consiste à former un consensus européen des Etats soumis à la réglementation Dublin pour mettre sous pression l'Italie. Seule, la Suisse n'y arrivera pas. Je ne pense pas que, par la décision que nous allons prendre aujourd'hui d'accepter la motion, voire dans trois mois par la décision identique du Conseil national, nous réussirons à faire changer de position Mme Meloni, qui est d'ailleurs de votre famille politique, Monsieur Chiesa. Il est clair qu'il y a une volonté sur le plan de la politique intérieure italienne qui fait que c'est difficile de modifier la position de l'Italie. C'est uniquement dans le cadre du dialogue multilatéral que l'on pourra l'obtenir.

Je pense que les exigences que vous formulez dans votre motion, Monsieur Müller, ne servent pas à modifier le rapport de forces avec l'Italie au niveau européen.

Je vous demande donc de rejeter cette motion.

Baume-Schneider Elisabeth, conseillère fédérale: Je prends note, Monsieur le conseiller d'Etat, du fait que je vous irrite, que je ne respecte pas les cantons – bref, du fait que j'ai vraiment beaucoup de défauts. Mais, pour ma part, par respect pour vous, je ne vous donnerai pas de date exacte concernant la reprise des transferts, parce que vous comprendrez que ce n'est ni moi ni la Suisse qui pouvons demander à Monsieur le ministre



Piantedosi ou au gouvernement italien de reprendre ces transferts.

Par contre, et là je vous rejoins totalement, nous devons avoir une posture claire et ferme. Jeudi prochain, j'irai à Luxembourg. Nous poursuivrons les discussions, parce que, vous le savez très bien, un projet de réforme au niveau européen est en cours en matière de politique d'asile. L'Italie le sait

AB 2023 S 465 / BO 2023 E 465

aussi: elle est non seulement un partenaire au niveau de la migration, mais aussi un partenaire du point de vue économique. L'Italie sait aussi que la Suisse est un grand investisseur sur son territoire. Notre pays est, je crois, le cinquième investisseur en Italie du point de vue économique. C'est donc un pays voisin avec lequel on fait des affaires; ce n'est pas seulement un pays avec lequel on a un problème bilatéral au niveau de la suspension des transferts depuis décembre de l'année passée. Monsieur le ministre Piantedosi n'a pas fait de promesses en disant qu'il reprendrait les transferts à telle date. Il a toutefois mentionné très clairement que le gouvernement s'organisait pour aménager et améliorer les structures d'hébergement et d'accueil, qu'il prenait en considération les montants mis à disposition par l'Europe pour aménager ces hébergements, et que dans les mois qui viennent, il reprendrait les transferts.

J'ai indiqué que j'avais une certaine compréhension par rapport à la situation en Italie. Effectivement, j'assume cette compréhension parce que gérer une frontière maritime n'est pas la même chose que gérer une frontière dans une gare ou à l'aéroport de Zurich. Franchement, parfois – vous l'avez vu avec le drame de Crotone ou autres –, il s'agit de décès; ce n'est pas la même situation. Monsieur Piantedosi a aussi indiqué que le travail des garde-côtes est, somme toute, remarquable. Il y a le discours politique, mais il y a aussi le discours sur le terrain. Les gens sont accueillis. Il faut bien voir que, entre janvier et fin avril 2023, environ 40 000 personnes sont arrivées en Italie.

Par rapport à la même période de l'année passée, ce nombre représente une augmentation de 300 pour cent. Jamais autant de personnes n'avaient débarqué en Italie lors des quatre premiers mois d'une année, pas même en 2015 ni même en 2016. Je n'affirme donc pas que l'Italie a raison, mais je trouve que la situation est particulière. L'Italie discute également avec la Tunisie et la Turquie pour comprendre d'où viennent ces requérants et essayer d'agir et d'intervenir, en particulier en Tunisie, parce que l'on sait que c'est de là que partent bon nombre de requérants d'asile. Il faut s'attendre à ce que les débarquements qui sont à un niveau élevé en Italie continuent à mettre sous pression le système européen. Nous devons montrer de la solidarité par rapport à cette situation, mais aussi de la fermeté – et là je vous rejoins – au niveau du respect des bases légales.

Je souhaiterais peut-être encore rapidement revenir sur les mesures concrètes par rapport à la suspension des transferts Dublin vers l'Italie. En effet, depuis l'annonce de l'interruption, ce sont 81 dossiers, en date du 31 mai 2023, qui sont maintenant passés dans notre procédure d'asile. Cela ne signifie pas qu'ils sont acceptés, mais cela signifie que l'on est responsable de traiter ces dossiers. Parce que, comme vous le savez, lorsqu'une personne arrive et que l'on voit dans la base de données qu'il y a eu une demande en Italie, on demande le retour. Si l'Italie ne répond pas, on estime qu'il s'agit d'une acceptation tacite et nous avons six mois pour organiser le transfert. Pour ces 81 dossiers, ce délai de six mois a été maintenant dépassé. On ne sait pas si on devra traiter les 81 dossiers – s'ils resteront dans notre système – ou si certains seront déjà repartis pour l'Angleterre ou l'Allemagne. Je vous rejoins donc du point de vue juridique. Par contre, affirmer que ces dossiers surchargent tragiquement la situation de l'asile et que j'aurais un manque de respect pour les cantons et les communes, ce n'est pas juste au niveau de la proportionnalité, parce que l'on parle de 81 dossiers, alors que la politique de l'asile traite plutôt 27 000 – 30 000 personnes. Ce petit solde va certes augmenter jusqu'à la fin de l'année. Je ne suis pas en mesure de vous le dire exactement, mais on sera plutôt vers quelques centaines de personnes.

Donc, je vous propose de vous informer de la manière la plus transparente et la plus juste possible, dès qu'il y aura des réponses formelles de la part de l'Italie ou de la part de la Commission européenne, parce que, comme je l'ai dit, nous allons reprendre, ce jeudi, les questions en lien avec l'Italie.

J'ajoute que nous intervenons avec le Conseil européen afin d'obtenir des programmes de soutien soit en Tunisie, soit directement en Italie, notamment pour les mineurs non accompagnés.

Je précise encore que nous sommes dans le système Schengen-Dublin. Faire partie de ce système constitue un net avantage, indépendamment du fait que l'Italie ne respecte pas ces règles actuellement. Je compare avec la situation de la Grande-Bretagne, qui ne peut plus effectuer de transfert vers les Etats membres. La migration irrégulière vers le Royaume-Uni a augmenté de 115 pour cent en 2021 et de 216 pour cent en 2022, par rapport à l'année 2020. Cela montre que notre présence dans le système et au cœur de l'Europe nous place devant le défi d'être confronté à des difficultés en matière d'accueil, mais nous met aussi au défi de



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Sommersession 2023 • Fünfte Sitzung • 05.06.23 • 15h15 • 23.3031
Conseil des Etats • Session d'été 2023 • Cinquième séance • 05.06.23 • 15h15 • 23.3031



donner des réponses communes avec l'Europe.

Par respect pour vous, Monsieur le conseiller aux Etats, je ne peux pas vous donner une date. En toute franchise, ce serait complètement ridicule, même si je comprends votre demande.

Je vous remercie de rejeter cette motion, sachant que les démarches sont en cours et que je vous tiendrai informés.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 23.3031/5838)

Für Annahme der Motion ... 23 Stimmen

Dagegen ... 14 Stimmen

(5 Enthaltungen)

Präsidentin (Häberli-Koller Brigitte, Präsidentin): Das Geschäft geht an den Nationalrat.